Envoyé en préfecture le 24/03/2026
Reçu en préfecture le 24/03/2026
Publié le
ID : 022-212203640-20260320-202620-DE

DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR
Arrondissement de DINAN – Canton DINAN ouest
Séance du Conseil Municipal du 20 mars 2026

COMMUNE DE TRELIVAN

PROCES-VERBAL ET DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE TRELIVAN

SEANCE DU 20 MARS 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt mars à 18h30 les membres du Conseil Municipal de la commune de TRELIVAN proclamés élus par le bureau électoral à la suite des élections du 15 mars 2026, se sont réunis salle du conseil en Mairie sur convocation en date du 16 mars 2026 qui a été adressée par Madame le Maire Suzanne LEBRETON conformément à l'article L.2121-11 du Code Générale des Collectivités Territoriales.

Étaient présents les conseillers municipaux suivants :

LEBRETON Suzanne	LUCAS Dominique	BUREAU Anaëlle
COMMUNIER Aurélien	BOURDÉ Dominique	GASTÉ Florent
CAYET Laurette	GUEHENNEUC Rodolphe	GATELLIER Florence
LASSERRE Valentin	HERVÉ Lucie	LECHEVESTRIER Jean
LE GAL DAYOT Julie	RÉHEL Christine	PORS Gwénolé
RUELLAN Marie	THOMAS Sylvie	RADOUX Alain
LEMAITRE Fabrice	SAULNIER Laurence	

Absents Excusés :
Monsieur LE FLAHEC Laurent pouvoir à Monsieur LEMAITRE Fabrice
Madame LEGALLAIS Marie-Pierre pouvoir à Madame LEBRETON Suzanne
Monsieur YVART Didier pouvoir à Madame LE GAL DAYOT Julie

Président de séance : Election du Maire et des adjoints Madame BOURDÉ Dominique

Président de séance : Madame LEBRETON Suzanne

Secrétaire de séance : Monsieur LASSERRE Valentin

Membres en exercice : 23

Membres présents : 20

Membres votants :23

Question 9-2026-20 DESIGNATION ET NOMBRE DES COMMISSIONS MUNICIPALES

Le Conseil Municipal décide de fixer à 11 les commissions suivantes :

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Rennes ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telercours.fr

Envoyé en préfecture le 24/03/2026
Reçu en préfecture le 24/03/2026
Publié le
ID : 022-212203640-20260320-202620-DE

- Personnel (Bureau municipal), Travaux, Culture-Animation communale, Affaires Scolaires, Jeunesse ALSH, Transition citoyenneté, Finances, Sport, Communication, Urbanisme, Social (CCAS).

Pour 23

Fait et délibéré en séance et ont signé les membres présents

Acte rendu exécutoire par sa transmission et sa publication à la Préfecture de Saint Brieuc.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Suzanne LEBRETON

Secrétaire de séance, Valentin LASSERRE

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Rennes ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telercours.fr